

ration d'un nouveau régime : c'était la naissance de la Confédération Canadienne.

Pourquoi une Confédération et non une Union législative. Il semble qu'il eût été plus simple et moins dispendieux de n'avoir qu'une chambre centrale pour gouverner les différentes provinces qui en auraient fait partie ? Non, Messieurs, et l'opposition systématique de sir George Etienne Cartier à l'Union législative, nous fournit la preuve du plus profond attachement qu'un Canadien français pouvait donner à sa race. Par l'Union législative, nos intérêts à nous, Canadiens français, étaient méconnus :—différents de nos alliés, par l'origine, la langue, les mœurs et les croyances, nous aurions été à la merci d'une majorité anglaise qui nous aurait imposé ses volontés et dicté ses lois. D'ailleurs, Messieurs, disposés à sauvegarder les libertés, de tous et désirant avant tout le progrès matériel du pays, les pères de la confédération canadienne ne pouvaient mieux faire : et grâce au talent, au courage et à l'énergie infatigable de celui que le parti conservateur avait alors à sa tête, nous fûmes dotés du système fédératif qui offre à la fois, comme le proclamait, en plein parlement, l'un de nos plus brillants députés, toutes les garanties d'élasticité et de solidité.

J'aurais désiré développer ma thèse après mes savants amis : j'aurais au moins eu la chance d'entendre formuler leurs reproches contre la Confédération : je crois aussi que c'eût été plus dans l'ordre. Néanmoins, messieurs, il est facile de prévenir l'accusation.

Il est vrai, dites-vous, que "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord" protège les droits des minorités, autorise l'usage de la langue française à Ottawa et nous permet d'avoir nos écoles séparées : cependant voyez donc ce qui se passe au Manitoba et au Nord-Ouest !

Certes, l'accusation est grave, et j'avoue que le grief est légitime : mais, messieurs, osez-vous en rejeter la faute sur le système de gouvernement ? Je ne le crois pas, car ce ne peut-être votre intention ! Et sous quel régime la même accusation ne pourrait-elle pas être portée ? Puis, d'ailleurs, pourquoi cette accusation ? Qui pourrait affirmer que le dernier mot a été dit sur la question ? Ne savez-vous pas, messieurs mes adversaires, qu'un catholique et un homme d'Etat éminent est à l'heure qu'il est premier ministre du Canada et travaille actuellement à rendre justice à qui de droit ? Sir John Thompson a promis solennellement que les droits de la minorité seraient respectés : et ils le seront, car il n'est pas homme à manquer à sa parole !

D'ailleurs, le respect et la protection des minorités, telle est la base fondamentale de notre système de gouvernement : et je n'ai rien qui m'autorise à croire que la majorité protestante de ce pays est prête à manquer à l'engagement solennel pris par ses chefs autorisés en 1867.

Mais, avons-nous accompli certains progrès sous

la Confédération ? L'on peut affirmer sans crainte d'être contredit, que le Canada, grâce à cette combinaison de forces que lui procure son système de gouvernement, a progressé aussi vite que les Etats-Unis, si l'on tient compte de la population des deux pays ; cette proportion gardée, nous pouvons dire que nos 1400 milles de chemin de fer égalent ceux que possèdent les Etats-Unis : nous avons acquis l'honneur d'être la cinquième puissance maritime de l'univers ; nous avons le système de canaux le plus perfectionné du monde entier ; nos pêcheries, les plus riches sous le soleil, excitent la convoitise mal comprimée de nos voisins ; les ponts jetés sur nos rivières sont considérés comme des merveilles ; l'exploitation de nos mines est une ressource inépuisable : le commerce, l'agriculture et l'industrie se sont développés : et grâce à nos ressources naturelles qui sont immenses et qui ne demandent qu'à être exploitées nous pouvons dire que l'avenir nous appartient et que nous sommes destinés à devenir un peuple riche et puissant.

Voilà, mesdames et messieurs, en aussi peu de mots que possible, ce qu'est la confédération canadienne et ce que nous pouvons faire en nous inspirant de ses principes : cependant, messieurs il est une chose qui n'a pas été bien comprise depuis 1867, et ne vous attendez pas à l'apprendre de mes adversaires ; c'est l'esprit national.

Vous est-il arrivé, messieurs, de voyager aux Etats-Unis ? Vous vous êtes sans doute arrêtés à New-York ou à Boston ? Vous avez dû être frappés comme moi de l'esprit vraiment national qui y règne partout et chez toutes les classes de la population ;—entrez au théâtre : allez sur la place publique : vous trouverez partout quelque chose qui rappelle le souvenir des ancêtres et fait aimer la patrie : l'air y est pour ainsi dire imprégné de cet esprit national !

Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant de notre pays : mais jamais, Mesdames et Messieurs, plus belle occasion que celle de ce soir ne s'est offerte pour montrer que les Canadiens ont de la fierté nationale et qu'ils sont heureux de le prouver.

N'oubliez pas, mesdames,—vous à qui il est question d'accorder le droit de vote,—de montrer que vous êtes digne de ce privilège et que vous savez l'exercer avec sagesse et patriotisme ; rappelez-vous qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de sentiment, mais encore d'une question de devoir.

Montrons au monde que nous sommes fiers d'être Canadiens : que nous sommes fiers de vivre à l'ombre du drapeau britannique : que nous sommes fiers d'être régis par une constitution qui a été la source de toutes les libertés dans le monde moderne.

A l'instar du chef libéral à la chambre des Communes, permettez-moi d'en appeler à votre loyauté ;—à la loyauté de tout ce que nous devons à nos origines, au sang qui coule dans nos veines, à l'exemple de nos ancêtres et aux traditions qu'ils nous ont léguées : Mesdames et Messieurs, c'est en votant pour le maintien de la confédération que vous vous montrerez vraiment fidèles et loyaux à votre reine et à votre pays.

TH. CARDINAL, Avocat.